

Pour une politique agricole adaptée aux défis actuels

Une plus grande **autonomie** alimentaire

Une meilleure **protection** de nos ressources

Le **développement** de nos régions



Une proposition de

De nouvelles politiques agricoles s'imposent

L'agriculture, la transformation, la distribution et la consommation alimentaires ne sont pas de purs produits des forces du marché. Elles sont pour une très large part des constructions issues de politiques et de décisions publiques.

Pourtant, de manière assez surprenante, les enjeux agricoles et alimentaires n'occupent pas une place significative dans les débats et les programmes proposés au moment des élections, qu'elles soient provinciales ou fédérales.

Cela tient-il à la méconnaissance de la part importante des secteurs concernés dans le PIB, au poids électoral décroissant que représentent les agriculteurs, à une relative ignorance de ces enjeux par une proportion importante des électeurs ?

Nous pouvons penser qu'il pourrait, ou en tous cas qu'il devrait, en aller différemment avec les élections d'octobre prochain. Depuis les précédentes élections, une série d'événements ont profondément perturbé la perception que les consommateurs, les citoyens et les acteurs du monde agroalimentaire peuvent avoir des questions liées à la production agricole, à la transformation et à la consommation alimentaires.

La **PANDÉMIE DE COVID 19** a mis en lumière certaines fragilités du système agroalimentaire québécois :

- Dépendance à l'égard de produits alimentaires importés circulant sur des chaînes d'approvisionnement longues et susceptibles d'être brutalement interrompues.
- Dépendance à l'égard de certains intrants indispensables à la production agricole.
- Dépendance à l'égard de la main-d'œuvre saisonnière étrangère.

La pandémie a dans le même temps suscité chez les consommateurs un intérêt beaucoup plus marqué pour les circuits courts, l'achat local, gages d'une plus grande autonomie alimentaire et facteurs de développement des régions.

La **GUERRE EN UKRAINE** a amplifié les déséquilibres sur les marchés internationaux, illustré le fait que loin d'être acquise, la capacité à satisfaire les besoins alimentaires de la planète peut être en quelques semaines dégradée sérieusement au point de multiplier les situations de famines. Elle démontre par la même occasion l'incapacité de ces marchés mondiaux à se doter de mécanismes de stockage et de régulation à long terme des fluctuations des prix des produits essentiels à l'alimentation. Elle démontre une fois de plus la nécessité de promouvoir la souveraineté alimentaire.

L'INFLATION alimentée pour une part par ces deux séries d'événements frappe particulièrement les produits alimentaires. Elle remet en question la croyance en une diminution continue du poids de l'alimentation dans le budget des ménages et la capacité du marché à assurer cette diminution. Elle plaide en faveur de politiques alimentaires plus interventionnistes.

Dans le même temps, la multiplication des phénomènes associés aux **CHANGEMENTS CLIMATIQUES** et les perspectives démontrées par les chercheurs sur l'ampleur de ces changements militent en faveur d'interventions beaucoup plus énergiques pour réduire les émissions de GES dans le secteur agro-alimentaire et pour mieux préparer et adapter notre agriculture à ces changements.

Dans le même temps et en dépit de certaines mesures mises en place depuis des années, l'**IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU SYSTÈME AGRICOLE** reste toujours aussi préoccupant : utilisation des pesticides, pratiques dégradant la qualité des sols et de l'eau, diminution de la biodiversité.

Dans le même temps, en dépit d'une politique de protection adoptée il y a plus de 40 ans, notre petit **TERROIRE AGRICOLE** reste toujours **MENACÉ** par l'étalement urbain ou la «gentrification» dans certaines zones rurales et par le manque d'attention à la conservation de la qualité des sols.

Dans le même temps et en dépit de recommandations fortes énoncées il y a presque 15 ans dans le rapport Pronovost, force est de constater que le système agroalimentaire a les plus grandes difficultés à s'adapter à l'**ÉVOLUTION DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ET DES CITOYENS**, à s'ouvrir à une plus grande diversité quant à ses modèles de production, à ajuster en conséquence ses programmes et ses politiques, à adapter ses formes de gouvernance.

Nos régions, les grandes oubliées de la Révolution verte

L'agriculture du Québec a connu au cours des 50 dernières années une véritable révolution. Nos fermes se sont spécialisées, modernisées, elles ont réalisé des gains d'efficacité remarquables. Aujourd'hui, le niveau de vie de nos familles agricoles se compare avantageusement à celui des acteurs des autres secteurs de notre économie.

Ce succès cache cependant une autre réalité : 40 % de notre territoire agricole protégé n'est pas en exploitation et des pans complets de nos régions, et pas uniquement celles dites périphériques, sont en voie d'être désertées de leur agriculture.

Le territoire agricole du Québec est petit¹, on l'a souvent dit, mais il est nécessaire de le répéter, car, d'une part, ses terres les plus fertiles sont régulièrement convoitées et souvent empiété par l'étalement urbain alors que, d'autre part, celles situées dans des régions un peu plus éloignées des grands marchés sont plutôt victimes de désintérêt, faute d'options de culture ou d'élevage permettant d'assurer une rémunération familiale décente.

S'il y a une solution pour la première menace, celle de l'empiètement, la Loi sur la protection des terres et des activités agricoles en procure les moyens, tel n'est cependant pas le cas pour les régions qui se vident de leur agriculture. La mise en valeur d'une proportion estimée à 40 % de notre petit territoire agricole n'a pas, à ce jour, constituée une véritable priorité pour les décideurs gouvernementaux. Or, l'histoire des 50 dernières années le démontre clairement, ce sont les interventions de l'État qui ont façonné le panorama de l'agriculture québécoise actuelle et ce sont des moyens semblables qui peuvent compléter le travail à l'avantage des régions jusqu'ici négligées.

Rappelons que la véritable révolution verte du Québec s'est amorcée au tournant des années 60. Avant cette période charnière, notre agriculture, était très en retard sur les régions voisines, offrait de bien modestes perspectives d'avenir à celles et ceux qui la pratiquaient.

Au début des années 70, la gestion de l'offre est venue assurer aux fermes laitières (production dominante au Québec) et avicoles un revenu adéquat et prévisible ce qui a entraîné un vague de modernisation et de consolidation de ces secteurs qui se poursuit encore aujourd'hui.

Puis, vint au début des années 80, le deuxième grand pilier de cette réforme agraire, l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Cette assurance-revenu ciblait quelques productions bien spécifiques identifiées comme prioritaires, mais jugées vulnérables face aux soubresauts des marchés. Les productions de porc et les grandes cultures (céréales, maïs-grain, soya) furent incontestablement les grandes gagnantes de cette politique de même que les régions où elles sont implantées.

Cette nouvelle politique transforma le panorama agricole du sud du Québec. Environ 70 % des terres les plus fertiles se convertirent graduellement au tandem maïs-grain/soya entraînant des investissements majeurs en équipements et infrastructures spécialisés ce qui rend aujourd'hui très aléatoires dans ces régions les souhaits de diversification souvent entendus. D'autre part, cette politique a permis au Québec de s'implanter sur le marché international en production porcine, doublant celle-ci pour atteindre sept millions de porcs par année et développant un lucratif marché d'exportation.

Ce rappel historique, bien que très incomplet, démontre néanmoins le rôle majeur que les politiques et programmes gouvernementaux ont joué dans la transformation du portrait agricole du Québec depuis 1970. À cet égard, sans vouloir minimiser l'impact de quelques programmes et mesures leur étant destinés, rien de comparable n'a été mis de l'avant pour revitaliser l'agriculture des régions oubliées.

1. Des contraintes climatiques et physiques restreignent le territoire agricole du Québec. On l'estime généralement à trois millions d'hectares dont environ deux millions sont rapportés annuellement en production. C'est dix fois moins que la zone agricole de la Saskatchewan et quinze fois moins que celle de la France.



Il est nécessaire maintenant dans un contexte où l'autonomie alimentaire devient une préoccupation de notre gouvernement et des citoyens comme en fait foi différentes stratégies mises en place, de diversifier nos productions : nous ne pouvons pas manger uniquement du porc, des produits laitiers et des céréales. Pour diversifier notre agriculture, il faut permettre à toutes les régions selon leurs caractéristiques agronomiques particulières de contribuer à élargir l'offre alimentaire québécoise. Pour diversifier nos productions, il faut aussi faire une place à de nouveaux modèles de fermes :

- › Exploitations où l'on transforme sa production telles les fromageries fermières.
- › Exploitations vendant leurs productions directement à la ferme ou en circuits courts.
- › Fermes produisant plusieurs productions différentes : fruits, légumes, volailles, etc.
- › Productions intensives sur de petites surfaces selon le modèle popularisé par les fermes « La Grelinette » et « Des Quatre-Temps ».
- › Réseaux d'exploitations agricoles en lien avec un transformateur comme c'est le cas pour les producteurs de blé panifiable et les Moulins de Soulanches.
- › Coopératives de production, de mise en marché et d'utilisation du matériel agricole.
- › Projets d'agrotourisme.
- › Fiducies d'utilité sociale agricole (FUSA), etc.

De nouveaux agriculteurs, notamment des jeunes, s'intéressent à ces nouveaux modèles parce qu'ils correspondent davantage à leurs valeurs et parce qu'ils ne peuvent pas se diriger vers les productions dominantes inaccessibles pour des raisons financières. Cet intérêt se manifeste dans les derniers résultats du recensement où l'on remarque que dans presque toutes les régions, le nombre de petites fermes qui diminuait depuis les années 70 augmente depuis les dix dernières années. Les initiatives sont nombreuses, mais pour qu'elles survivent et se développent, il faut les soutenir comme on l'a fait dans les décennies précédentes pour les productions actuelles qui ont atteint un bon niveau de développement.

Ces divers modèles permettent de présenter aux consommateurs de nouveaux produits et une offre bien québécoise. Ils permettent aussi de renforcer le tissu de l'occupation du territoire. Dans les régions dites périphériques, mais aussi dans les régions centrales, des fermes différentes de toutes dimensions assurent le maintien des activités économiques et

sociales des villages. Ces exploitations développent entre elles des liens qui assurent à toutes de meilleures conditions. Nous avons vu dans les terres les plus riches du Québec, des indices de dévitalisation importants dus au fait qu'il n'y avait plus que quelques grands producteurs de céréales sur ces terres. Diversité est souvent gage de prospérité.

Pour assurer une diversité de modèles et de productions et ainsi développer notre autonomie alimentaire et nos régions, il est impératif de mettre en place une véritable politique agricole comportant des objectifs clairs appuyés par la population, objectifs mesurables évalués obligatoirement tous les 5 ans.

Nous remarquons en effet, que certains programmes mis en place il y a une quarantaine d'années n'ont jamais atteint leurs objectifs et sont toujours en place sans qu'on les questionne, captant des sommes qui auraient avantage à être investies ailleurs. D'autres programmes ont atteint leurs objectifs depuis longtemps et les sommes qu'on y consacre devraient aussi être réorientées.

Concrètement nous pensons que cette nouvelle politique devrait tenir compte des cinq orientations suivantes :

Mettre en place des plans de développement agricole pour chaque région s'appuyant sur la multifonctionnalité, la diversification et l'occupation du territoire

En décembre dernier, à l'intérieur de la Loi 103, un message a été envoyé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) indiquant qu'elle doit considérer dans ses évaluations « une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées ». C'est un pas que nous saluons. La volonté est là, reste à voir comment elle se concrétisera.

Jusqu'à maintenant, la CPTAQ contribuait plutôt à entraver la mise en valeur des espaces protégés dans certaines régions. Elle refusait souvent de morceler des exploitations empêchant alors la réalisation de projets qui auraient nécessité l'achat de petites surfaces craignant que ces projets soient des moyens déguisés de construire des résidences dans les zones agricoles. Si une vigilance à ce niveau est nécessaire principalement dans les régions entourant les grandes villes, elle restreint les possibilités dans les régions périphériques de mettre en valeur la zone agricole, contribuant ainsi au développement de larges étendues zonées vertes... en friche. Des projets comprenant des ateliers de petites transformations alimentaires par exemple ont été refusés. Or, le meilleur moyen de protéger la zone agricole est de l'occuper et de la mettre en valeur.

En évaluant mieux les possibilités offertes par divers modèles, celles des projets novateurs, de nouvelles productions, des produits différenciés, une plus grande partie de notre territoire agricole sera occupée au bénéfice de la vie socio-économique des régions. La CPTAQ doit, pour cela, modifier ses pratiques.

Le MAPAQ pour sa part doit être proactif principalement en développant une vision d'ensemble du territoire agricole adapté au potentiel de chaque région, un véritable plan pour chaque région plutôt que d'attendre les initiatives des entrepreneurs. Il doit aller plus loin que de mettre en place une foule de micro-mesures. Il doit s'assurer que ses programmes permettent de réaliser les plans établis en collaboration avec les instances régionales. Pour cela, il lui faudra faire le portrait de la situation actuelle, des potentialités des ressources, etc.

Revoir le mode de soutien à l'agriculture

La mise en place du programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles, l'ASRA, au début des années 80 a, en quelque sorte, marqué le début d'une nouvelle approche de l'intervention de l'État en agriculture. En effet, en élargissant graduellement son rayon d'action pour soutenir un plus grand nombre de productions désignées (bovins de boucherie, porc, grandes cultures, pommes de terre...), cette assurance-revenu consacrait le soutien financier comme principal et quasi unique mode d'intervention du gouvernement du Québec en agriculture.

Ce virage a engendré plusieurs effets majeurs. D'une part, comme nous l'avons vu précédemment, il a fortement accéléré le développement de certaines productions, notamment le porc, le maïs-grain et le soya, au grand avantage des régions centrales. Mais, d'autre part, en raison des ponctions qu'il entraînait sur le budget du Ministère, les autres formes d'aide, non financières, furent réduites à très peu.

Plus récemment d'autres programmes à caractère financier mais non liés à des productions spécifiques se sont ajoutés mais leur impact sur les régions et sur les entreprises innovantes tarde à se faire sentir. Il y a certainement lieu de se questionner sur le type d'aide et d'encadrement agronomique le plus apte à soutenir la revitalisation des régions et la diversité de notre production agricole.

C'est pourquoi nous proposons les mesures suivantes :

- › Que l'ensemble des programmes d'aide à l'agriculture, qu'ils soient financiers ou autres, soient évalués périodiquement en fonction des objectifs poursuivis, comme on le fait dans tous les autres domaines.
- › Que tous les soutiens financiers soient assujettis au respect des normes environnementales et aux bonnes pratiques agro-écologiques.
- › Que nous disposions d'un portrait clair et à jour de l'état d'occupation de notre territoire agricole de manière à mieux cibler les actions.
- › Que nous délaissons l'approche « subventionnaire de productions » pour aller vers des contrats pour services rendus à la société.

Obliger la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec à jouer son rôle

Dans le cadre de la mise en marché collective de plusieurs produits agricoles dont les plus importants (lait, volailles, œufs, sirop d'érable...) la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) doit jouer un rôle de protection des intérêts de tous les intervenants dont ceux des consommateurs/citoyens, car des pouvoirs très importants ont été donnés à certains d'entre eux : les fédérations spécialisées de l'UPA qui achètent l'ensemble de la production des producteurs pour ensuite servir d'intermédiaire auprès des acheteurs de ces produits. Il s'agit de monopoles rarement permis dans nos économies. C'est pour les réglementer que la RMAAQ a été créée.



Des événements récents – et de plus anciens – nous laissent croire que la RMAAQ ne joue pas son rôle et ne se sert pas des outils déjà prévus dans la Loi pour le jouer. Elle ne réussit pas à équilibrer les pouvoirs extraordinaires des fédérations gestionnaires des plans conjoints bénéficiant de ressources immenses et celle de producteurs isolés, de petites associations et des représentants des consommateurs aux ressources très limitées. Elle se donne parfois le droit de modifier la Loi !

Il y a peu de temps, l'Union paysanne a demandé à la Régie d'élargir la possibilité pour de petits producteurs de mettre en marché une petite quantité de volailles et d'œufs hors quota comme c'est possible dans d'autres provinces canadiennes qui sont aussi assujetties à la gestion de l'offre. Cette demande était justifiée par ce qu'elle peut permettre à des fermes diversifiées d'assurer leur survie en joignant des volailles et des œufs à leur offre de légumes. Une étude de CIRANO, menée par des professeurs de l'Université Laval a démontré qu'un «accroissement des plafonds autorisés de production sans quota n'aurait qu'un effet marginal sur le volume de production total au Québec»². En ce qui concerne le poulet, la demande était de porter de 99 à 2 000 le nombre de poulets pouvant être produit hors quota dans le cadre de vente directe. Si 1 000 producteurs avaient profité de cet élargissement, leur production totale aurait représenté 1,15% de la production totale du Québec. Ça n'aurait rien changé à la mise en marché collective générée par la Fédération des producteurs de volailles. Mais 1 000 producteurs qui vivent dans les régions, cela change le portrait de nombreux villages et satisfait de nombreux consommateurs! Cependant, la RMAAQ a tranché en faveur des plus forts. La Fédération a indiqué qu'elle ne s'objecterait pas à élargir cette production à 300, ce qu'a entériné la RMAAQ. Il n'y eut aucune ouverture dans le cas des œufs, des poules et des dindons. Elle n'a pas accepté de considérer en preuve la recherche de CIRANO même si, selon l'article 63 de la Loi, un plan conjoint ne s'applique pas aux ventes directes aux consommateurs. Il y a de quoi se poser des questions sur sa capacité à jouer son rôle.

Rendre la recherche autonome et l'élargir à davantage de productions en tenant compte des changements climatiques

Le financement que le MAPAQ accorde aux différents organismes de recherche est significatif. Des sommes sont allouées à des organismes indépendants spécialisés dans divers domaines : céréales, productions animales, environnement... qui emploient des chercheurs. Le ministère délègue, dans certains cas, certains de ses spécialistes aux conseils d'administration de ces organismes où ils ont presque partout un rôle d'observateurs, de conseillers et même d'invités sans droit de vote. La gouvernance de ces organismes a d'ailleurs fait les manchettes il y a quelques mois, car l'indépendance des chercheurs y était mise à mal. L'organisme visé a modifié sa gouvernance, mais les autres organismes n'ont pas fait les changements qui s'imposent. Actuellement, quelques organismes syndicaux et corporatifs contrôlent ces instances où certaines pratiques agronomiques et certains modèles sont mieux servis que d'autres.

Or, en matière de recherche, les responsabilités de l'État sont essentielles et les défis à relever plus importants que jamais si l'on considère la nécessaire transition vers l'agroécologie, les défis que poseront les changements climatiques et ceux d'une réponse aux nouvelles attentes des consommateurs. Les chercheurs et les représentants du MAPAQ devraient avoir une voix prépondérante dans ces instances. Actuellement, un chercheur qui n'entre pas dans les paramètres imposés par ces organismes à la gouvernance irrégulière ne risque pas de faire financer sa recherche. Il risque aussi de voir ses résultats confisqués. Notons que les sommes importantes provenant du gouvernement fédéral sont soumises aux mêmes traitements.

Les conseils d'administration qui dirigent ces organismes doivent être plus diversifiés et doivent faire une place importante à des personnes indépendantes pour assurer une gouvernance plus transparente, moins soumise à des intérêts à court terme. En effet, les préoccupations reliées à la diversification et aux changements climatiques par exemple sont parfois délaissées lorsqu'on a des intérêts financiers dans les choix de sujets de recherche. À cet égard, il importe de rappeler que les fruits les recherches financés par des organismes à la gouvernance irrégulière publics ne sont pas des «biens privés», mais des «biens publics».

2. Mundler, P., Gouin, D. M., Dominguez, S., Godefroy, S., Laughrea, S. et Umbertino, S., 2017, Productions hors quota et commercialisation en circuits courts, Statuts et enjeux, Rapport final de recherche remis au CIRANO, Québec, Université Laval, 173 pages + annexes.

Développer des services-conseils et de formation qui peuvent appuyer l'innovation et l'amélioration des pratiques

Depuis les années 80, l'intervention de l'État se résume à du soutien financier à cause de l'importance que celui-ci a prise avec l'ASRA, divers programmes complémentaires et le remboursement des taxes foncières qui ont réduit comme peau de chagrin les marges de manœuvre du MAPAQ. C'est ainsi que l'intervention directe auprès des fermes sous forme de conseil agronomique et économiques fut délaissée. Or, nos fermes et nos régions ont besoin de plus que du soutien financier.

Les grandes spécialités du Québec, l'élevage laitier, la production porcine, les céréales, l'acériculture se sont organisées au cours des décennies pour développer leurs savoirs techniques et économiques. Il est facile pour les conseillers de fournir aux agriculteurs les informations dont ils ont besoin. Il est facile aussi pour les conseillers en financement, pour les commissaires de la CPTAQ et divers intervenants d'évaluer les demandes et la viabilité des projets.

Il n'en est pas de même pour les projets novateurs et pour les productions moins bien établies. De nombreux entrepreneurs qui ont développé de belles entreprises «différentes» affirment que les divers intervenants qu'ils avaient rencontrés au moment du démarrage leur avaient déconseillé d'entreprendre leur projet. La plupart de ces intervenants ne manifestaient aucun intérêt pour l'innovation et diffusaient parfois des préjugés pour les projets qui sortaient du rang.

Il est important de former les conseillers, les formateurs et divers intervenants afin qu'ils diffusent auprès de l'ensemble du milieu agricole les données économiques et les savoirs techniques les plus à jour afin de soutenir l'innovation. Il est important de développer chez eux un réflexe d'innovation. En effet, les projets novateurs sont ceux qui ont le plus besoin d'informations et de conseils, mais les initiateurs de ces projets obtiennent souvent les informations dont ils ont besoin en Europe ou aux États-Unis par des démarches personnelles parfois coûteuses.

Si nous croyons que le MAPAQ doit cibler en priorité les régions en voie de déstructuration où on peut développer de nouvelles productions, les carences dans le conseil ne concernent pas que ces régions et ces productions. Pour faire face à ses contraintes budgétaires, le MAPAQ a subventionné et confié les services-conseils de tout type (technique, économique, environnemental...) à des organismes gérés par des producteurs où les spécialistes n'ont pas toujours les coudées franches.

Cette structure qui s'est mise en place au cours des dernières décennies ne peut être modifiée rapidement, mais le MAPAQ doit opérer un virage, reprendre ce leadership et s'inspirer de l'Ontario et des États-Unis où la recherche et le conseil sont fortement liés et où les universités jouent un rôle primordial. Dans ces modèles, les liens des chercheurs, des conseillers avec les agriculteurs sont bénéfiques à la recherche et aux agriculteurs.

Indiquons, à titre d'exemple, que les agriculteurs anglophones du Québec, qui suivent davantage les recommandations de l'Université Cornell que celles offertes par les organismes québécois appliquent deux fois moins d'engrais riches en phosphore pour d'aussi beaux résultats, une meilleure rentabilité et beaucoup moins de dégâts environnementaux. En effet, les recommandations québécoises sont deux fois plus élevées que celle de l'Ontario et des États américains près de la frontière dans des conditions climatiques et pédologiques similaires! Il y a des avantages à rendre autonomes la recherche et le conseil.

Le MAPAQ a aussi une responsabilité dans la formation des techniciens et des agriculteurs par l'intermédiaire de ses campus collégiaux comme le ministère de l'Éducation en a un pour ses institutions secondaires et collégiales. Là aussi, un leadership est à assumer afin que l'on prépare la jeunesse aux exigences de l'agroécologie.

Enfin, les agronomes du MAPAQ, détenant pour un bon nombre de hautes formations, devraient être mieux outillés pour le changement au sujet des modèles économiques, des innovations techniques, des pratiques agroécologiques. Pour cela, leur formation continue doit être améliorée. Ils doivent aller voir ailleurs comme le faisaient les spécialistes du MAPAQ qui ont soutenu l'élevage laitier et le développement des fromageries au début du XX^e siècle! Actuellement, ils sont souvent à la remorque des agriculteurs innovateurs.



Conclusion

De **nouvelles politiques** pour permettre à l'agriculture de nourrir les Québécois et de jouer un **rôle d'occupation** harmonieuse du territoire

L'agriculture, et surtout l'agriculture diversifiée, a beaucoup à offrir au Québec. Bien sûr, des produits alimentaires de qualité, accessibles et disponibles malgré les aléas. Et d'autres produits qui peuvent soutenir des activités artisanales et industrielles.

Elle peut offrir aussi des paysages entretenus pour le plaisir de son entourage et des visiteurs soutenant ainsi les activités touristiques.

Elle peut offrir de nombreux biens environnementaux : captage du CO₂, maintien de la qualité de l'eau, amélioration des sols, prévention des inondations, maintien de la diversité biologique...

Elle soutient comme cliente de nombreuses activités économiques tout comme des activités sociales et artistiques dans les régions.

Elle contribue au développement d'un tissu social qui depuis des temps immémoriaux est le pilier de la démocratie.

Elle apporte des valeurs d'équilibre et d'harmonie que nous chérissons particulièrement au Québec.

Soutenir la diversité de l'agriculture n'a que des avantages!

Notre petit territoire agricole peut comme dans le passé contribuer à la vie de nos régions. Tout cela nécessite des interventions fortes et cohérentes de l'État québécois par l'intermédiaire de la CPTAQ, de la RMAAQ, de la Financière agricole, du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires municipales et possiblement d'autres organismes sous le leadership du MAPAQ.

L'agriculture a besoin des régions pour se diversifier. Les régions ont besoin de l'agriculture pour se développer. Les deux ont besoin d'une direction gouvernementale forte et cohérente, d'un leadership renouvelé.



L'Institut Jean-Garon, fondé en 2015, a pour mission de contribuer à l'émergence d'une nouvelle vision du développement durable du secteur agroalimentaire à la hauteur des défis de demain par la réflexion, la discussion et la vulgarisation. Il est co-présidé par Guy Debailleul, professeur associé et ex-vice-doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et de Michel Saint-Pierre ancien sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ancien président de la Financière agricole du Québec.

Pour toute information:

Simon Bégin
581 745-5819
institutjeangaron.com